

Les violences en milieu scolaire

Plusieurs enquêtes menées depuis le début des années 2000 ont permis de prendre conscience de l'ampleur des violences en milieu scolaire et de leur impact sur les enfants et les jeunes, notamment en ce qui concerne les phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves. Un plan d'action a vu le jour en 2015 et constitue aujourd'hui l'une des priorités du Conseil d'État vaudois.

De la cour de récréation aux réseaux sociaux, comment les violences se manifestent-elles à l'école ? Qui touchent-elles ? Que faire si l'on en est victime ou témoin ? État des lieux avec Jennifer Lugon, cheffe de projet « Harcèlement-intimidation et violences entre élèves : prévention en milieu scolaire » à l'Unité PSPS et Olivia Cutruzzola, officière spécialisée, cheffe de la section prévention criminelle et relations avec les citoyens à la Police cantonale vaudoise.

HARCÈLEMENT-INTIMIDATION ET VIOLENCES ENTRE ÉLÈVES

« Il est important de distinguer les différents types de violences, car chacune nécessite une prise en charge bien particulière », entame Jennifer Lugon. Les phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves, exercés de manière répétée par un groupe sur une personne qui est ciblée, dans une situation asymétrique, à qui elles infligent injures, moqueries, humiliation, coups ou mise à l'écart pour ne citer que ceux-ci, sont une forme de violence très répandue. Ces situations sont traitées à l'aide de la méthode de la préoccupation partagée (MPP), présentée comme « une approche non blâmante, afin de minimiser les risques de stigmatisation



Illustration Aleurie / iStockPhoto

et de représailles, [qui] permet de briser l'effet de groupe par de brefs entretiens individuels avec les autres élèves, qui intimident de près ou de loin, voire pas du tout, et de faire en sorte que la situation de souffrance cesse pour l'élève-cible, élève à qui un accompagnement est également fourni en parallèle » et mise en œuvre dans la majorité des établissements scolaires vaudois. À titre indicatif, près de 95'000 élèves se trouvent dans la scolarité obligatoire à la rentrée 2022.

Les conflits entre élèves ou entre groupes d'élèves, où il y a une relative symétrie, sont une autre problématique, avec la médiation comme outil de résolution par exemple. Enfin, les violences sexuelles font l'objet d'un dispositif spécifique (sous l'appellation de

“Soutien aux établissements scolaires lors de situations de suspicions d'abus sexuels ou de maltraitance d'élèves”), qui compte une cellule dans chaque établissement.

« La sensibilisation aux question de sécurité sur internet n'a pas pour but d'interdire ou de diaboliser, mais de rendre les enfants autonomes. »

L'Unité PSPS (promotion de la santé et prévention en milieu scolaire) et la police ont, dans leurs champs de compétences respectifs, une double mission de promotion et de prévention ainsi que d'intervention. La première, avec sa

quarantaine de collaboratrices et collaborateurs, est une ressource pour les professionnel·le·s des écoles notamment, via ses actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement, dans le but d'instaurer un climat scolaire positif et d'outiller les élèves (par exemple en utilisant différents matériels pédagogiques). Elle n'intervient pas directement auprès des élèves. Lorsqu'elle est sollicitée (par l'école ou, parfois, directement par des parents) dans des situations spécifiques, elle fait le relais avec les différentes personnes qui gravitent autour de la situation. L'Unité PSPS est également chargée d'évaluer et de valider toutes les prestations extérieures qui ont trait à la PSPS et qui sont dispensées à l'école. Par ailleurs, des cours d'éducation sexuelle sont dispensés par PROFA, qui est mandatée spécifiquement pour ce domaine.

Les polices vaudoises, avec un effectif d'environ septante personnes qui interviennent dans les écoles, effectuent principalement un travail de prévention. « Cela fait de nombreuses années que nous collaborons avec le DEF (département de l'enseignement et de la formation professionnelle). Chaque année, les chargé·e·s de prévention criminelle, les policières et policiers conférenciers en classe de la Police cantonale et nos homologues des

polices communales visitent l'ensemble des élèves de 8P du canton, afin de les sensibiliser aux questions de sécurité sur internet, comme les nudes (photos de nu), la pornographie ou le grooming (pédopiéage) », nous explique Olivia Cutruzzolà. Le but n'est ni d'interdire, ni de diaboliser, mais de rendre les enfants autonomes.

« Une situation de harcèlement peut engendrer d'importantes souffrances chez la victime et mener à de l'absentéisme à l'école, à des tentatives de suicide ou même au suicide. Il faut pouvoir aider la victime. »

Depuis quelques années, l'Unité PSPS et les polices s'attellent, en fonction de leurs domaines respectifs, à harmoniser l'approche de la thématique des réseaux sociaux, pour pouvoir sensibiliser élèves, professionnel·le·s et familles à différentes étapes de la scolarité. « Si la violence trouve souvent son origine dans les interactions et les contacts directs, elle se prolonge et trouve une formidable caisse de résonance sur les réseaux sociaux »,

relève Olivia Cutruzzolà. « Quand cela préterite les conditions d'apprentissage de l'élève en classe, l'école doit intervenir », poursuit Jennifer Lugon. « Une situation de harcèlement peut engendrer d'importantes souffrances chez la victime et mener à de l'absentéisme à l'école, à des tentatives de suicide ou même au suicide. Il faut pouvoir aider la victime », développe l'officière spécialisée.

COLLABORATION PSPS-POLICE- ÉCOLE

Le règlement d'application de la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire) aborde la question des violences dans son art. 100 : « Les élèves développent une attitude constructive et respectueuse d'autrui. Ils s'abstiennent de tout acte de violence physique, verbale, psychologique ou à caractère raciste, sexiste ou homophobe, de même que de tout propos méprisant se rapportant à l'apparence physique ou à l'appartenance sociale, religieuse ou ethnique des autres élèves, des adultes qui les entourent, ou de toute autre personne. » Une étude en 2020 relève que le taux d'amélioration des situations est de 88% et que la MPP est efficace pour prendre en charge les phénomènes d'intimidation. La MPP



Les phénomènes de harcèlement-intimidation représentés par les élèves de 10VG, EPS C.F. Ramuz, Lausanne (2017), sous la supervision de Natacha Anderes, Nathalie Moret et Samira Chajai.

et la PSPS au sens large s'insèrent dans le concept 360°.

L'Unité PSPS pilote la mise en place d'outils-ressources et le déploiement des programmes prioritaires pour les écoles publiques du canton, qu'elle accompagne entre autres dans l'élaboration de projets de prévention des violences, en comptant sur l'appui des équipes PSPS dans les écoles. Aujourd'hui, chaque école dispose de délégué-e-s PSPS, médiatrices et médiateurs scolaires, infirmières et infirmiers scolaires, psychologues scolaires, éducatrices et éducateurs en milieu scolaire et médecins scolaires. Il y a donc des personnes parmi celles citées précédemment, ainsi que les directions notamment, pour prendre en charge les situations de violences au côté du corps enseignant.

« La police peut offrir une conciliation pour soutenir l'école, dans le but de résoudre un conflit au niveau infra-pénal, c'est-à-dire sans partir sur une procédure judiciaire, souvent longue et fastidieuse. »

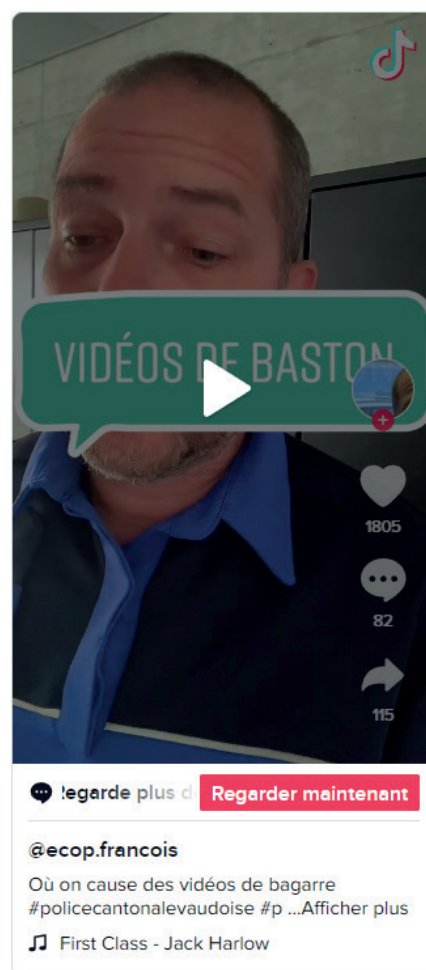
Si une problématique de violence perdure malgré la mobilisation de toutes les ressources internes à l'école ou que des difficultés l'empêchent d'être résolue, la police peut être sollicitée pour entrer en action. « Elle peut notamment offrir une conciliation pour soutenir l'école, en présence des élèves concerné-e-s, des parents, d'un-e représentant-e de l'école ou du département et d'une collaboratrice ou d'un collaborateur de la police spécialement formé-e. Le but est de résoudre le conflit au niveau infra-pénal, c'est-à-dire sans partir sur une procédure judiciaire, souvent longue et fastidieuse », détaille Olivia Cutruzzolà. Outre la médiation, la police peut également, à la demande, mener des actions de prévention et de sensibilisation en classe.

« Les écoles ont des protocoles, mais chaque situation, qu'elle puisse être réglée à l'interne ou à l'aide de ressources externes, est différente et doit être évaluée spécifiquement, afin que les leviers adéquats soient identifiés et activés », poursuit la cheffe de projet à l'Unité PSPS, qui ajoute qu'au moindre doute quant à la suite à donner (en cas de nudes ou sur la question du dépôt d'une plainte, par exemple), l'équipe professionnelle sait que la police peut être consultée. « Cela permet de discuter de la situation et de réfléchir ensemble à la meilleure manière de la résoudre », développe Olivia Cutruzzolà. Les échanges entre les écoles et la police n'entraînent aucune ouverture d'instruction, à moins que les faits soient suffisamment graves pour être poursuivis d'office. « Il s'agit d'écoute, d'échanges et de réflexions partagées dans le but commun de mettre fin aux problématiques qui nous sont présentées », ponctue-t-elle.

UN ECOP SUR TIKTOK

TikTok et Instagram ont accueilli il y a quelques mois un nouveau membre en la personne d'eCop François, chargé de prévention criminelle à la Police cantonale vaudoise. Cet inspecteur de police judiciaire caméléon (il joue à lui seul tous les personnages mis en scène dans ses vidéos) parle avec brio aux ados, dont les codes et le langage n'ont plus aucun secret pour lui. En partant à la rencontre des jeunes sur leurs plateformes, il a pour mission de les sensibiliser aux questions de sécurité, mais aussi d'échanger avec elles et eux ou avec leurs parents via la messagerie instantanée. Sur TikTok, ses vidéos cumulent déjà plusieurs millions de vues. « La liberté de ton et de forme qu'adopte eCop François permet aux jeunes de s'identifier à lui. C'est ce qui explique son succès », se félicite sa responsable. L'eCop François fait aussi partie de l'équipe qui se rend dans les écoles, notamment dans les classes de 8P, pour mener des actions de prévention.

« En partant à la rencontre des jeunes sur TikTok et Instagram, eCop François a pour mission de les sensibiliser aux questions de sécurité, mais aussi d'échanger avec elles et eux ou avec leurs parents via la messagerie instantanée. »



« L'idée est que les jeunes puissent retrouver, dans un environnement virtuel, un policier en qui elles et ils ont confiance, auprès de qui elles et ils peuvent se confier sans avoir peur de se rendre dans un poste de police, ce qui n'est pas toujours facile », nous confie Olivia Cutruzzolà, qui précise que les discussions entre eCop François et les jeunes ne font pas l'objet d'ouverture de dossiers auprès de la police. « Les jeunes peuvent venir lui parler en toute sécurité, elles et ils seront toujours bien reçu-e-s », insiste-t-elle. ■